



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


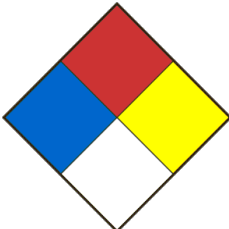
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

|   |                                     |  |   |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit<br>Azoture De Sodium 3%P/V dans iode 0.1N |                                     | Utilisation du produit<br>Usage en laboratoire     |   |
| Formule chimique<br>-   |                                     | Numéro MAT<br>SS-0301                              | Masse molaire                             |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes<br>-                      |                                     |  |   |
| Nom du fournisseur<br>Laboratoire MAT                               |                                     | Adresse - Rue<br>610, rue Adanac                   |   |
| Ville<br>Québec   |                                     | Province<br>Québec                                 |   |
| Code postal<br>G1C 7B7  | Internet<br>www.labmat.com          | Numéro de téléphone<br>418-660-8666 / 800-890-8666 |   |
| Téléphone en cas d'urgence  | CANUTEC: 613-996-6666               |  | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée<br>2019-03-15                                     | FDS Préparée par<br>Laboratoire MAT | Courrier électronique<br>labmat@labmat.com         |   |

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

|   |   |
|---|---|
| <b>Classification SIMDUT/SGH</b>  | <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 3</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4</p>   |
| <b>Mention d'avertissement</b>  | DANGER  |
| <b>Mentions de danger (H)</b>   | <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p>  |
| <b>Conseils de prudence (P)</b>   | <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> |
| <b>PICTOGRAMMES</b>   |    |
| <b>Autres dangers</b>   | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)  |
|  | <p><b>Santé</b> 3</p> <p><b>Inflammabilité</b> 0</p> <p><b>Réactivité</b> 0</p> <p><b>Spécial</b></p>   |

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Azoture de sodium                               | 26628-22-8                               | 3                 |
| Iode  | 7553-56-2                                | 1                 |
| Iodure de potassium                             | 7681-11-0                                | 2                 |
| Eau   | 7732-18-5                                | Balance           |

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

|  |   |
|--|---|
| <b>Si contact avec yeux</b>  | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| <b>Si contact avec peau</b>  | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.                                       |
| <b>Si inhalé</b>   | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.  |
| <b>Si avalé</b>  | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.  |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>             | Réf. section 11.  |
| <b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b> | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.  |
| <b>Conseils généraux</b>   | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.   |

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

|   |  |
|---|--|
| <b>Inflammabilité</b>   | Non  |
| <b>Conditions d'allumage</b>  | Non-inflammable ni combustible.  |
| <b>Agents d'extinction appropriés</b>   | Poudre sèche.  |
| <b>Agents d'extinction inappropriés</b>   | Ne pas utiliser d'eau.   |
| <b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>                         | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - iodure d'hydrogène, Vapeurs d'iode. Azote gazeux. - oxydes d'azote (NOx).  |
| <b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>                                   | Lorsqu'il est concentré, le produit réagit selon les caractéristiques suivantes: L'iode peut former des composés explosifs sensibles aux chocs ou à la chaleur au contact des agents réducteurs forts. Le mélange de l'iode avec l'antimoine et/ou l'ammoniaque peut causer une explosion. Réagit violemment au contact des produits suivants: l'acétaldéhyde, l'acétylène, les acétylures, l'aluminium + l'éther diéthylique, les alliages aluminium-titane + la chaleur, l'hydroxyde d'ammonium, l'antimoine, l'azoture d'argent, le pentafluorure de brome, les carbures, l'oxyde de césium, le chlore et le trifluorure de chlore, le fluor et l'oxyde de fluor, les métaux réactifs (aluminium en poudre, magnésium, potassium, sodium, zinc), le phosphore, l'hydruure de sodium et le phosphinate de sodium. L'iodure de potassium peut réagir violemment au contact des produits suivants: le pentafluorure de brome, le charbon de bois + l'ozone, le trifluorure de chlore et les sels diazoïques. L'azoture de sodium est hydrolysé par l'eau pour être rapidement converti en acide hydrazoïque; un composé potentiellement explosif et instable. Ce produit peut réagir violemment aux chocs, à la friction ou lorsque chauffé rapidement. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Son utilisation dans les synthèses organiques peut aussi générer des vapeurs explosives d'acide hydrazoïque. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| <b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b> | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.   |

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

|   |   |
|---|---|
| <b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b> | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|---|

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

|   |   |
|---|---|
| <b>Conditions d'entreposage</b>             | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Sensible à l'air, à la lumière et à l'humidité. Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Ne pas entreposer près des acides.                        |
| <b>Méthode et équipement de manutention</b> | Ne pas utiliser d'ustensiles en métal pour manipuler l'iode car il attaque l'acier. Embouteiller dans des contenants de verre seulement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transporter selon TMD (réf. Section 14) |

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

| Composants        | No.-CAS   | Valeur   | Paramètres de contrôle         | Base  |
|-------------------|---|--|--------------------------------|---|
| Azoture de sodium | 26628-22-8  | (c)  | 0.290000 mg/m3                 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| Remarques         |   |  |                                |   |
|                   |   | (c)  | 0.110000 ppm<br>0.300000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
|                   |   | C  | 0.110000 ppm                   | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                   |   | C  | 0.290000 mg/m3                 | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                   |   | P  | 0.110000 ppm<br>0.300000 mg/m3 | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
|                   |   | Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. |                                |   |
|                   |   | (c)  | 0.29 mg/m3                     | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
|                   |   | (c)  | 0.11 ppm<br>0.3 mg/m3          | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
|                   |   | C  | 0.11 ppm                       | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                   |   | C  | 0.29 mg/m3                     | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                   |   | P  | 0.11 ppm<br>0.3 mg/m3          | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
|                   |   | Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. |                                |   |
| <b>Composants</b> | <b>No.-CAS</b>  | <b>Valeur</b>  | <b>Paramètres de contrôle</b>  | <b>Base</b>   |
| Iodine            | 7553-56-2   |  | 0.100000 ppm                   | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                   |   |  | 0.100000 ppm<br>1.000000 mg/m3 | Canada. Ontario OELs  |
|                   |   | (c)  | 0.100000 ppm<br>1.000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| Remarques         | La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire |  |                                |   |
|                   |   | P  | 0.100000 ppm<br>1.000000 mg/m3 | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition                                       |

|                     | admissibles des contaminants de l'air  |                  |                        |   |
|---------------------|--|------------------|------------------------|---|
|                     | Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. |                  |                        |   |
|                     | TWA<br>0.010000 ppm<br>Canada. LEP Colombie Britannique                        |                  |                        |   |
|                     | Vapeur et aérosol.   |                  |                        |   |
|                     | STEL<br>0.100000 ppm<br>Canada. LEP Colombie Britannique                       |                  |                        |   |
|                     | Vapeur et aérosol.   |                  |                        |   |
| Composants          | No.-CAS  | Valeur           | Paramètres de contrôle | Base  |
| Iodure de potassium | 7681-11-0  | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible  | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
|                     |  | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible  | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                     |  | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible  | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Origine des données   | Sigma-Aldrich.   |
| Ventilation           | Hotte.   |
| Respiratoire          | Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.                                  |
| Gants                 | Manipuler avec des gants.  |
| Yeux                  | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.   |
| Chaussures            | Chaussures de sécurité.  |
| Vêtements             | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.   |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |                         |
|---|-------------------------|
| État physique   | Liquide.                |
| Apparence   | Brun-orange foncé-      |
| Odeur   | âcre.                   |
| Seuil olfactif  | Données non disponibles |
| pH  | 8.                      |
| Point de fusion / congélation                                 | Données non disponibles |
| Point initial d'ébullition                                    | Données non disponibles |
| Plage d'ébullition  | Données non disponibles |
| Point d'éclair  | Données non disponibles |
| Taux d'évaporation  | Données non disponibles |
| Inflammabilité  | Non                     |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur   | Données non disponibles |
| Solubilité  | Soluble dans l'eau.     |
| Densité de vapeur   | Données non disponibles |
| Densité   | 1.01 g/ml               |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau                         | Données non disponibles |
| Température d'auto-inflammation                               | Données non disponibles |
| Température de décomposition                                  | Données non disponibles |
| Viscosité   | Données non disponibles |

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>   | Non-réactif sous conditions normales.  |
| <b>Stabilité chimique</b>   | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Peut se décomposer au contact de l'air et de l'humidité.  |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>  | Il s'est produit une explosion lors de la concentration d'un mélange d'azoture de sodium, chlorure de méthylène, diméthyl sulfoxyde et acide sulfurique sur un vaporisateur rotatif.   |
| <b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b> | Ce produit peut décomposer si exposé à la lumière ou par l'action combinée de l'air et l'humidité. Éviter la chaleur, la flamme nue, l'humidité, la friction et les chocs. Éviter l'accumulation d'électricité statique.   |
| <b>Substances incompatibles</b>   | Lorsqu'ils sont purs, les produits réagissent avec les produits suivants: Les acides et les chlorures d'acide, le carbonate de barium, le brome, le disulfure de carbone, le chlorure de chromyle, le dibromomalonitrile, le sulfate de diméthyle, les halures de métaux, l'hydrazine, les métaux lourds et leurs sels, l'eau et la chaleur. Agents réducteurs forts, Nickel, Acides forts, et ses alliages, Acier (comprend tous types et tous traitements de surface), aluminium, Métaux alcalins, laiton, magnésium, Zinc, cadmium, Cuivre. Étain - oxydes d'étain. L'iode réagit en contact avec les produits suivants: caoutchouc, plastiques, fer et sels ferreux, Composés du soufre, sels d'antimoine, arsenites, bromures, chlorures, iodures, thiocyanates, sels ferreux, hypophosphites, sels de morphine, huiles, créosote, phosphates, tanin, tartrates. Acétylène, acétaldéhyde, les oxydants forts, les agents réducteurs forts, l'ammoniac, les alcools, les acétylures, l'aluminium + l'éther diéthylique, les alliages aluminium-titane + la chaleur, l'hydroxyde d'ammonium, l'antimoine, l'azoture d'argent, le pentafluorure de brome, les carbures, l'oxyde de césium, le chlore et le trifluorure de chlore, le fluor et l'oxyde de fluor, les poudres métalliques et métaux réactifs (aluminium en poudre, magnésium, potassium, sodium, zinc, cuivre), le phosphore, l'hydruure de sodium et le phosphinate de sodium. Le mélange d'iode, antimoine et ammoniac entraîne une explosion. |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - iodure d'hydrogène, Vapeurs d'iode. Oxydes de potassium. Vapeurs toxiques d'azote gazeux et d'oxydes d'azote. Oxydes de sodium.  |

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### IODE

|  |   |
|--|---|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                          | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.   |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>            | Par voie d'exposition ci-dessous.   |
| <b>- Yeux</b>  | Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.  |
| <b>- Peau</b>  | Irritation sévère et brûlures des tissus. L'exposition répétée peut entraîner une réaction cutanée caractérisée principalement par des lésions érythémateuses.  |
| <b>- Respiration</b>   | Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort. L'inhalation peut entraîner un dérèglement de la glande thyroïde.  |
| <b>- Ingestion</b>   | Brûlures et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, troubles thyroïdiens, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, hématurie, maux de tête, vertiges, salivation, écoulement nasal, parotidite, faiblesse, perte de poids, convulsions, collapsus vasculaire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. Des quantités de 2 à 3 g se sont avérées fatales.   |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>          | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, réactions allergiques cutanées, atteintes thyroïdiennes (perturbation de la sécrétion hormonale), troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, rhinite, bronchite, maux de tête, vertiges, irritabilité, hypersensibilité, épiphora (écoulement excessif de larmes), érythème, soif intense, salivation, fatigue, faiblesse, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible d'entraîner des effets embryotoxiques chez l'humain. |
| <b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | DL50 Oral - Rat - 315 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 1425 mg/kg.   |
| <b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | CL50 Inhalation - Rat - 4h - > 4.588 mg/l Remarque : toux Affection respiratoire  |

## IODURE DE POTASSIUM

|  |  |
|--|--|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                          | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.  |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>            | Par voie d'exposition ci-dessous.  |
| - Yeux   | Irritation et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.  |
| - Peau   | Irritation et dermatite. Peut entraîner une réaction allergique et inflammatoire de la peau sous forme de lésions érythémateuses ou vésiculaires.  |
| - Respiration  | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, allergie respiratoire, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, fièvre, nausées et vomissements.   |
| - Ingestion  | Irritation des muqueuses. Organe cible: thyroïde. Douleurs abdominales, troubles thyroïdiens, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, sudation, salivation, fièvre, convulsions, nausées et vomissements.  |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>          | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, allergies respiratoires et cutanées, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmolement, confusion, irritabilité, érythème, fatigue, fièvre, anémie, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible d'entraîner des anomalies du système reproducteur chez l'humain. |
| <b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | DL50 Oral - Rat - 2779 mg/kg DL50 Dermal - Rat - 2000 mg/kg  |
| <b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.   |

## AZOTURE DE SODIUM

|  |  |
|--|--|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                          | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.  |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>            | Par voie d'exposition ci-dessous.  |
| - Yeux   | Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.   |
| - Peau   | Irritation et dermatite.   |
| - Respiration  | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, hypotension, tachycardie, dépression respiratoire et peut entraîner la mort par un oedème pulmonaire ou cérébral.   |
| - Ingestion  | Irritation des muqueuses. Douleurs abdominales, lésions aux reins (incontinence), crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, sudation, salivation, nausées et vomissements, faiblesse, acidose, tachycardie, hypotension, collapsus, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.   |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>          | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, somnolence, irritabilité, larmolement, fatigue, tachycardie, hypotension, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible de causer des anomalies du système reproducteur chez l'humain. |
| <b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | DL50 Oral - Rat - 27 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - 20 mg/kg.  |
| <b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | CL50 Inhalation - Rat - 4h - 54 - 520 mg/m <sup>3</sup>  |

## TABLEAU SYNTHÈSE

|  |  |
|--|--|
| Effets / Symptômes de l'exposition aigue de la solution: | Selon les voies d'exposition ci-dessous.   |
| Yeux   | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Peau   | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Respiration  | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Ingestion  | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Effets / Symptômes de l'exposition chronique :           | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe)            | DL50 Oral: 888mg/kg - Rat<br>DL50: Cutanée: 678 - Espèce non définie<br>CL50 Inhalation: 1.9mg/L - 4h- Rat |

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Écotoxicité                  | lode: Toxicité pour les poissons: CL50 Oncorhynchus mykiss ( truite arc -en ciel ) -1.7mg/l -96.0 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE 50-Daphnia magna (GTrande daphnie ) -0.2mg/l -48h Toxicité pour les algues: Inhibition de la croissance CE50 - Desmodesmus subspicatus (Algue verte) - 0.13mg/L. Iodure de potassium: Toxicité pour les poissons: Essai en statique: CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - > 100 mg/l - 96.0 h. Azoture de sodium: Toxicité aiguë de poisson: CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 5.46 mg/l - 96 h Toxicité pour les algues: Essai en statique: CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 0.35 mg/l - 96 h |
| Persistence et dégradation   | Donnée non disponible.  |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible.  |
| Mobilité dans le sol         | Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.   |
| Autre effets nocifs          | Très toxique pour les organismes aquatiques. Entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  |

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé        | Éliminer comme produit non utilisé.   |

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                            |                                     |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Numéro UN                  | 3287                                |
| Appellation réglementaire  | LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. |
| Classification du TMD      | 6.1 Matières toxiques               |
| Groupe d'emballage         | III                                 |
| Indice de quantité limitée | 5L                                  |
| Indice PIU                 | -                                   |
| Dispositions particulières | 16 (azoture de sodium)              |

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

|               |  |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1<br>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4<br>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 3<br>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4 |
|---------------|--|

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-03-15